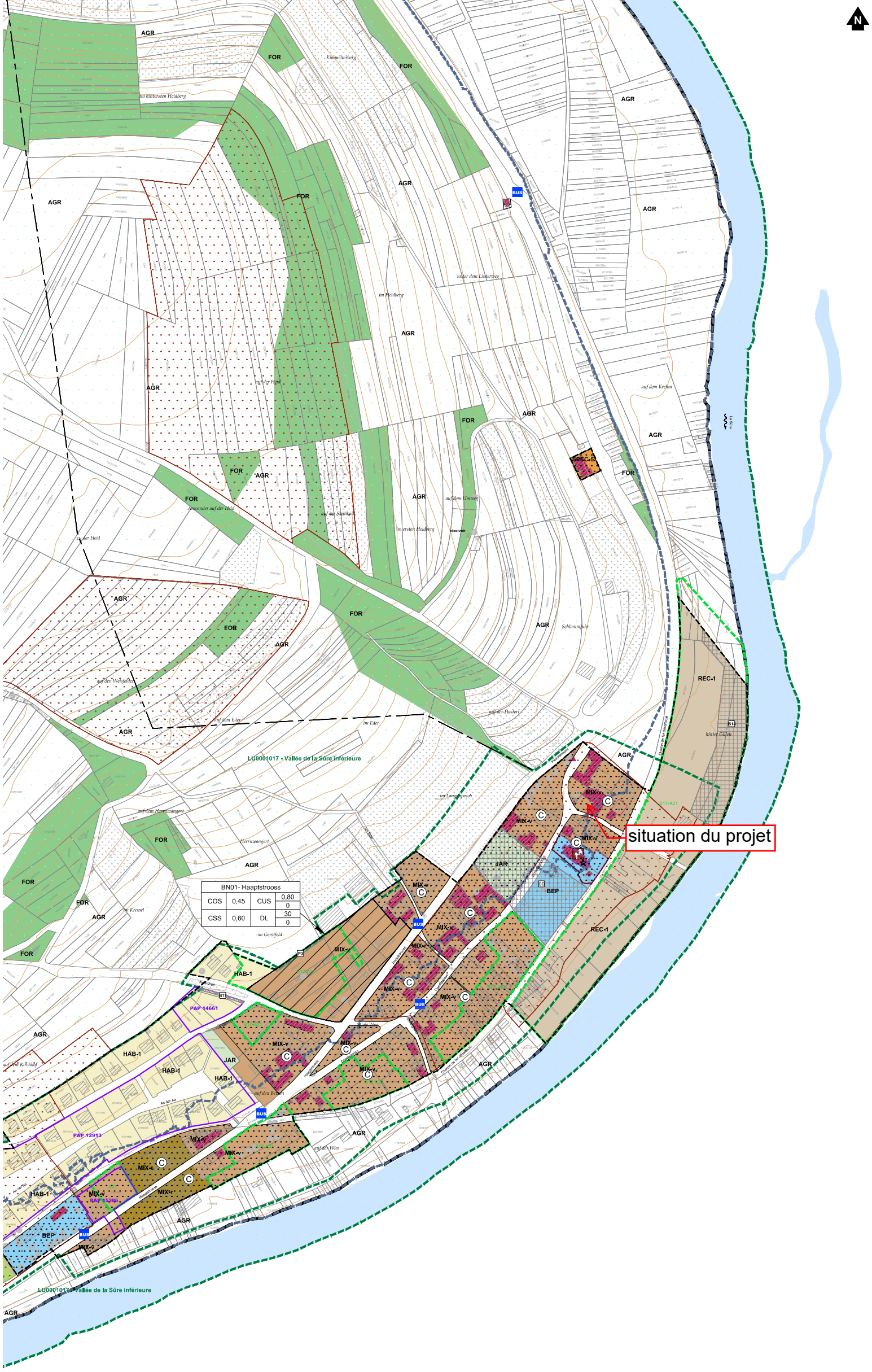

BN01- Haaptstrooss			
COS	0,45	CUS	0,80
			0
CSS	0,60	DL	30
			0

FOND DE PLAN

- Limite communale
- Cours d'eau
- Courbe de niveau
- Parcelle cadastrale / immeuble

PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL

suivant RGD du 08 mars 2017 concernant le contenu du PAG d'une commune

- Délimitation de la zone verte
- Délimitation du degré d'utilisation du sol

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :

Zone d'habitation

- HAB-1 — zone d'habitation 1

Zones mixtes

- MIX-v — zone mixte villageoise
- MIX-r — zone mixte rurale

Zone de bâtiments et d'équipements publics

- BEP

Zones d'activités

- ECO-c1 — zone d'activités économiques communale type 1
- ECO-r — zone d'activités économiques régionale

Zones de sport et de loisir

- REC
- REC 1 — activités de camping
- REC 2 — activités de plein air

Zone spéciale

- SPEC
- SPEC-1 — SPEC 1
- SPEC-2 — SPEC 2
- SPEC-3 — SPEC 3
- SPEC-4 — SPEC 4
- SPEC-5 — SPEC 5
- SPEC-CPG — centre pénitentiaire de Givenich

Zone de jardins familiaux

- JAR

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » :

Dénomination du nouveau quartier			
COS	max.	CUS	max. (min.)
CSS	max.	DL	max. (min.)

Zone verte :

- AGR — Zone agricole
- FOR — Zone forestière
- VIT — Zone viticole
- HOR — Zone horticole
- PARC — Zone de parc
- VERD — Zone de verdure

Zones superposées :

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Plan d'aménagement particulier approuvé
- Zone d'aménagement différé
- Zone de servitude "urbanisation"
  - B — servitude "urbanisation" - biotopes et éléments naturels à préserver
  - P — servitude "urbanisation" - intégration paysagère
  - CEF — servitude "urbanisation" - continuité des fonctions écologiques
  - I — servitude "urbanisation" - infrastructures
  - R — servitude "urbanisation" - renaturation cours d'eau
  - Cc — servitude "urbanisation" - corridor écologique
  - CE — servitude "urbanisation" - cours d'eau
  - EP — servitude "urbanisation" - rétention des eaux pluviales
- Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"
  - couloir pour projets routiers
- Secteur et éléments protégés d'intérêt communal
  - secteur protégé de type "environnement construit"
  - construction à conserver
  - petit patrimoine à conserver
  - mur à conserver
  - alignement d'une construction existante à préserver
  - gabarit d'une construction existante à préserver
- Zone d'extraction

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives :

à l'aménagement du territoire

- Périmètre viticole (RGD du 9 septembre 2009 déclarant obligatoire le périmètre viticole)
- Projet de plan directeur sectoriel "Zones d'activités économiques" (voir plan d'ensemble) : Zones d'activités économiques projetées - "43 - Moersdorf"(projet de RGD)
- Projet de plan directeur sectoriel "Paysages" (voir plan d'ensemble) : Grands Ensembles Paysagers - "Vallée de la Moselle et de la Sûre inférieure" (projet de RGD)
- Plan directeur sectoriel « Décharges pour déchets inertes » (Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Mémorial A - N°23 du 13 février 2006)
- Stations de base pour réseaux publics de communications mobiles (Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, Mémorial A – N° 30 du 20 février 2006)

à la protection de la nature et des ressources naturelles

- Zones/éléments ponctuels protégées d'intérêt communautaire - Natura 2000 (directive européenne "Habitats") (Ministère du Développement durable et des Infrastructures, septembre 2015)
- Zones protégées d'intérêt communautaire - zone oiseaux (directive européenne "Oiseaux") (Ministère du Développement durable et des Infrastructures, septembre 2015)
- Zones protégées d'intérêt national déclarées (ZPIN) (Ministère du Développement durable et des Infrastructures, déc. 2017)

à la protection des sites et monuments nationaux

- Monuments nationaux (état au 05 décembre 2019) (Sites et Monuments Nationaux, liste des immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire, Mémorial A - N°62 du 10 août 1983)

à la gestion de l'eau

- Zone inondable (source : crue extrême, Administration de la gestion de l'eau, 2013)
- Zone de protection d'eau potable (source : Administration de la gestion de l'eau, projet de RGD)

INDICATIONS COMPLEMENTAIRES (à titre indicatif)

- **Biotopes - art. 14 et/ou 17 de la loi du 18 juillet 2018** (à titre indicatif et non exhaustif)
- **Ligne électrique aérienne**
- **Protection habitat selon art.17 et/ou art.21** (à titre indicatif) zone soumise aux dispositions de l'article 17 et/ou 21 de la Loi du 18 juillet 2018, soit en tant qu'habitat potentiel ou avéré (S17 et/ou S21), soit en raison de la présence de structures arborées potentiellement attractives pour la faune protégées (A21), respectivement aux dispositions de l'art. 32 de la même Loi.
- **Terrains avec des vestiges archéologiques connus** (CNRA, 05/07/2016)
- **Arrêt de bus**

Fond de plan :
© droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg [copie et reproduction interdites]

PCN : origine cadastre (2019)
BD -L-TC : origine cadastre (2015)

Saisine du Conseil Communal	
Avis de la Commission d'Aménagement	
Avis du Ministère du Développement durable et des Infrastructures	
Vote du Conseil Communal	
Approbation du Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région	
Approbation du Ministre du Développement durable et des Infrastructures	

MAITRE D'OUVRAGE:

ADMINISTRATION COMMUNALE DE ROSPORT-MOMPACH

PROJET:

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL

OBJET:

PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL
LOCALITE DE BORN

IND.	DATE	DESSINE INITIALE	DESSINE VISA	CONTROLE INITIALE	CONTROLE VISA	VALIDE INITIALE	VALIDE VISA	
F	15.10.19	GxFO		MxC		CxP		suite réunion interne TR/CO3 du 03/10/2019
E	11.06.19	GxFO		MxC		CxP		suite réunion AC du 03.06.2019
D	18.03.19	GxFO		MxC		CxP		suite réunion CBE du 26.02.19
C	19.02.19	GxFO		MxC		CxP		suite réunion AC du 29.01.2019
B	25.01.19	GxFO		MxC		CxP		suite réunion AC/CBE du 08.01.19

								ÉCHELLE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
/	07.09.18	GxFO		JMxW		CxP		1/2500	E184099	07	F

TR ENGINEERING Ingénieurs-conseils
86-88,rue de l'Égalité
BP 1034
L-1010 Luxembourg
Tel.: (+352) 49 00 65 1
e-mail@tr-engineering.lu

witry & witry - architecture urbanisme
B.P. 144 I 32, rue du Pont
L-6471 ECHTERNACH